



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, le 13 mai 2021

Séance ordinaire du Conseil de la MRC de L'Île-d'Orléans, tenue le mercredi 12 mai 2021, à 19 heures 50, à huis clos par conférence téléphonique enregistrée, sous la présidence de M. Harold Noël, préfet, à laquelle les maires suivants sont présents et forment quorum : Mmes Lina Labbé et Debbie Deslauriers, MM. Jean-Pierre Turcotte, Jean-Claude Pouliot et Sylvain Bergeron.

Mme Chantale Cormier, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à la séance par conférence téléphonique.

M. Harold Noël, préfet, souhaite la bienvenue, constate le quorum, et déclare la séance ouverte à 19 heures 50.

Il mentionne qu'en raison de l'état d'urgence sanitaire actuellement en vigueur au Québec et tel que le permet l'arrêté ministériel 2020-004, la séance ordinaire du Conseil de la MRC se tiendra à huis clos, sera enregistrée et diffusée par la suite sur le site Web de la MRC.

Il invite les membres à se nommer lorsqu'ils veulent prendre la parole. Il procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour, lequel comprend :

1. Mot de bienvenue de M. le préfet
2. Renonciation au délai d'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 14 avril 2021
5. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 14 avril 2021
6. Règlement 2021-01 fixant la date de vente d'immeubles pour taxes impayées en 2021
7. Nouveau pont de l'Île d'Orléans - Adoption du Tableau des besoins et objectifs
8. Fonds de la Région de la Capitale-Nationale (FRCN) - Modification de la Politique d'investissement
9. Demande d'aide financière au ministère de l'Économie et de l'Innovation - Programme d'aide d'urgence aux PME (PAUPME)
10. Conseiller aux entreprises - Embauche
11. Réseau Accès Entreprise Québec - Adoption du Diagnostic
12. Réseau Accès Entreprise Québec - Adoption du Plan d'intervention et d'affectation des ressources
13. Nomination au Comité d'experts en développement économique - Représentant du milieu des affaires
14. Techno Tandem - Québec International - Renouvellement 2021-2022
15. PLUMobile - Adoption des résultats de 2019 pour les services à l'Île d'Orléans
16. Développement de communautés - Demande de financement - Fondation Lucie et André Chagnon - Appui du Conseil
17. Numérisation de quais - Octroi de contrat
18. Office de Tourisme de Québec - Nomination d'un représentant des MRC au conseil d'administration
19. Adoption des dépenses du mois d'avril 2021



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

20. Correspondance
21. Varia
22. Période de questions
23. Levée de la réunion

2• Renonciation au délai relatif à l'avis de convocation

Résolution 2021-05-62

Sur proposition de Mme Debbie Deslauriers, **appuyée** par M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** de renoncer au délai de convocation pour la présente assemblée.

3• Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 2021-05-63

Sur proposition de M. Jean-Claude Pouliot, **appuyée** par M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour à la suite :

- Du report du point 7. Nouveau pont de l'Île d'Orléans - Adoption du Tableau des besoins et objectifs
- De la modification du point 17. Numérisation de quais – Octroi d'un contrat par 17. Numérisation de quais – Lancement d'un appel d'offres sur invitation ;
- De l'ajout des points :
 - 21.1 Réparation du muret de pierres de l'enseigne Bienvenue à l'Île d'Orléans – Octroi d'un contrat ;
 - 21.2 Entretien des espaces verts – Octroi d'un contrat ;

le point 21. *Varia* demeurant ouvert par ailleurs.

4• Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 14 avril 2021

Résolution 2021-05-64

Sur proposition de Mme Lina Labbé, **appuyée** par Mme Debbie Deslauriers, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 14 avril 2021, tel que déposé.

5• Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 14 avril 2021

Il n'y a pas de suivi.

6• Règlement 2021-01 fixant la date de vente d'immeubles pour taxes impayées en 2021

Résolution 2021-05-65

Attendu que la MRC doit, sur demande des municipalités locales ou commissions scolaires, procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes, conformément aux articles 1022 et suivants du Code municipal du Québec ;

Attendu que les immeubles doivent normalement être vendus à l'enchère publique le 2^e jeudi du mois de juin de chaque année ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Attendu que le 5^e alinéa de l'article 1026 du *Code municipal du Québec* permet à la MRC de fixer, par règlement, toute autre date pour la vente des immeubles ;

Attendu que la vente des immeubles pour non-paiement des taxes ne pourra avoir lieu comme prévu, étant donné la déclaration de l'état d'urgence sanitaire par le gouvernement du Québec en raison de la pandémie qui sévit toujours en 2021 ;

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 14 avril 2021 ;

Attendu qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 2 jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement ;

Attendu que la directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que ce règlement a pour objet de reporter au 14 octobre 2021 la date de la vente des immeubles pour non-paiement des taxes prévue le 2^{ième} jeudi du mois de juin 2021, effectuée conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal du Québec*;

En Conséquence, il est **proposé** par M. Jean-Claude Pouliot, **appuyé** par Mme Debbie Deslauriers et **résolu à l'unanimité** que le règlement numéro 2021-01 soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

ARTICLE 1. DATE POUR LA VENTE DES IMMEUBLES

Qu'en raison de la déclaration de l'état d'urgence sanitaire par le gouvernement du Québec et de la pandémie qui sévit toujours en 2021, la date pour la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes de l'année 2021 effectuée conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal du Québec*, est reportée exceptionnellement au 14 octobre 2021.

ARTICLE 2. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

7• Nouveau pont de l'Île d'Orléans - Adoption du Tableau des besoins et objectifs

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

8• Fonds de la Région de la Capitale-Nationale (FRCN) - Modification de la Politique d'investissement

Résolution 2021-05-66

Considérant la résolution 2021-04-52 adoptée par le Conseil des maires, laquelle allouait 300 000 \$ au Fonds régional de la Capitale-Nationale (FRCN) afin de soutenir des organismes,



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

entreprises et projets de l'Île d'Orléans venant contrer les effets dévastateurs de la pandémie de la COVID-19 en 2021 et 2022 ;

Considérant qu'il y a lieu d'ajouter des articles à la Politique d'investissement du FRCN spécifiquement pour cette allocation financière supplémentaire dédiée ;

Considérant que la MRC a confié la gestion du FRCN au Comité d'experts en développement économique de la MRC ;

Considérant que ledit Comité a adopté la résolution CEDE 2021-05-30, laquelle recommande au Conseil des maires des modifications à la Politique d'investissement du FRCN ;

En conséquence, sur proposition de Mme Lina Labbé, appuyée par M. Jean-Claude Pouliot, il est **résolu à l'unanimité** d'apporter les modifications suivantes à la Politique d'investissement du Fonds régional de la Capitale-Nationale (FRCN) 2018-2022 :

- L'article 2. **Objectif du FRCN pour le territoire de la MRC de l'Île d'Orléans** est complété par l'article :

« 2.1 Enveloppe spéciale – Pandémie 2021-2022

Le 14 avril 2021, via la résolution 2021-04-52, le Conseil de la MRC a alloué 300 000 \$ au Fonds régional de la Capitale-Nationale (FRCN) afin de soutenir des organismes, entreprises et projets venant contrer les effets dévastateurs de la pandémie de la COVID-19 en 2021 et 2022. »

- L'article 3.2 **Organismes admissibles** est complété par :

« Enveloppe spéciale – Pandémie 2021-2022

S'ajoute aux énumérations du point 3.2 ci-dessus :

- Les municipalités locales ne sont pas admissibles. »

- L'article 3.3 **Projets admissibles** est complété par :

« Enveloppe spéciale – Pandémie 2021-2022

S'ajoute aux énumérations du point 3.3 ci-dessus :

- Doivent constituer un projet de relance en 2021 et 2022 démontrant une adaptation à la nouvelle réalité pandémique ou post-pandémique (pour les entreprises touchées par la crise sanitaire soit par des difficultés, soit par une croissance accélérée). »

- L'article 3.5 **Dépenses non admissibles** est complété par :

« Enveloppe spéciale – Pandémie 2021-2022

S'ajoute aux énumérations du point 3.5 ci-dessus :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

- Les dépenses associées au respect des normes sanitaires imposées par le gouvernement en période de pandémie ;
- La perte de revenus associés au respect des normes sanitaires imposées par le gouvernement en période de pandémie. »

9• Demande d'aide financière au ministère de l'Économie et de l'Innovation - Programme d'aide d'urgence aux PME (PAUPME)

Résolution 2021-05-67

Attendu que le 15 avril 2020, le gouvernement du Québec et la MRC ont signé un contrat de prêt de 39 474 \$ pour l'établissement de la mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19, soit le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME), dans le cadre de son Fonds local d'investissement (FLI) ;

Attendu que le 22 juin 2020, le gouvernement du Québec et la MRC ont signé l'avenant 2020-1 audit contrat de prêt pour hausser son montant à 123 584 \$, ladite somme ayant été totalement investie depuis ;

Attendu que le 1^{er} octobre 2020, le gouvernement du Québec a autorisé des modifications aux normes et modalités du PAUPME, créant le Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), lesquelles se sont traduites par la signature de l'avenant 2020-2 audit contrat de prêt ;

Attendu que la MRC a reçu un montant additionnel de 123 584 \$ du gouvernement du Québec, lequel a été confirmé par l'avenant 2020-3 au contrat de prêt, afin de répondre aux nouvelles demandes d'aide financière exprimées par les entreprises de son territoire, ladite somme ayant été totalement investie depuis ;

Attendu que la MRC a reçu un montant additionnel de 125 000 \$ du gouvernement du Québec, lequel a été confirmé par l'avenant 2020-4 au contrat de prêt, afin de répondre aux nouvelles demandes d'aide financière exprimées par les entreprises de son territoire, montant additionnel engagé en totalité ;

Attendu que le gouvernement du Québec a bonifié certaines modalités du PAUPME, lesquelles ont été confirmées par les avenants 2020-5, 6 et 7 audit contrat de prêt ;

Attendu que la MRC a reçu un montant additionnel de 100 000 \$ du gouvernement du Québec, lequel a été confirmé par l'avenant 2020-8 au contrat de prêt, afin de répondre aux nouvelles demandes d'aide financière exprimées par les entreprises de son territoire ;

Attendu que le gouvernement du Québec a bonifié certaines modalités du PAUPME, lesquelles ont été confirmées par l'avenant 9 ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Attendu que l'analyse des besoins financiers des entreprises du territoire pour les prochains mois nécessiterait des fonds additionnels de 150 000 \$;

En Conséquence, il est **proposé** par Mme Debbie Deslauriers, **appuyée** par M. Sylvain Bergeron et **résolu à l'unanimité** que la MRC de L'Île-d'Orléans :

- demande au gouvernement du Québec de hausser de 150 000 \$ le montant du prêt qui lui a été accordé dans le cadre du PAUPME afin de répondre aux nouvelles demandes d'aide financière exprimées par les entreprises de son territoire ;
- autorise le préfet, M. Harold Noël, à signer tout document afférent en lien avec cette demande.

10• Conseiller aux entreprises - Embauche

À la suite de deux démarches de recrutement pour le poste de conseiller aux entreprises dans le cadre du réseau Accès Entreprise Québec, la MRC a reçu 21 candidatures et a procédé à 7 entrevues. Le comité de sélection composée de Mmes Julie Goudreault, conseillère aux entreprises, Marie-Maude Chevrier, conseillère touristique et adjointe à la direction générale et Chantale Cormier, directrice générale de la MRC, recommandent la candidature de Mme Roxanne Houde.

Résolution 2021-05-68

Considérant la signature de la Convention d'aide financière entre le ministre de l'Économie et de l'Innovation, la ministre déléguée au Développement économique régional et le préfet de la MRC de L'Île-d'Orléans le 4 mars 2021 afin de permettre la création du réseau « Accès entreprise Québec » ;

Considérant que ladite convention prévoit les sommes nécessaires pour l'embauche de ressources supplémentaires à temps plein venant obligatoirement s'ajouter à l'équipe du service de développement économique et local de la MRC ;

Sur proposition de Mme Debbie Deslauriers, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** de procéder à l'embauche de Mme Roxanne Houde, à titre de conseillère aux entreprises dans le cadre du réseau Accès Entreprise Québec et de mandater le préfet et la directrice générale pour signer un contrat d'un an renouvelable et liant les parties.

11• Réseau Accès Entreprise Québec – Adoption du Diagnostic

La directrice mentionne que les professionnelles composant le service de développement économique de la MRC ont procédé à une auto-évaluation en équipe et ont complété l'outil diagnostic permettant d'avoir un portrait dudit service.

Résolution 2021-05-69

Considérant la signature de la Convention d'aide financière entre le ministre de l'Économie et de l'Innovation, la ministre déléguée au Développement économique régional et le



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

préfet de la MRC de L'Île-d'Orléans le 4 mars 2021 afin de permettre la création du réseau « Accès entreprise Québec » ;

Considérant que l'outil diagnostic a été présenté par la directrice et adopté par le Comité d'experts en développement économique (comité aviseur d'AEQ) le 5 mai dernier via la résolution CEDE 2021-05-29 ;

En conséquence, sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, appuyée par M. Jean-Claude Pouliot, il est **résolu à l'unanimité d'adopter** le diagnostic du service de développement économique et local, tel que déposé.

12• Réseau Accès Entreprise Québec – Adoption du Plan d'intervention et d'affectation des ressources

La directrice mentionne qu'à la suite de l'adoption du Diagnostic par le Comité d'experts en développement économique (comité aviseur) de la MRC, les professionnelles composant le service de développement économique ont procédé à l'élaboration d'un Plan d'intervention et d'affectation des ressources dudit service.

Résolution 2021-05-70

Considérant la signature de la Convention d'aide financière entre le ministre de l'Économie et de l'Innovation, la ministre déléguée au Développement économique régional et le préfet de la MRC de L'Île-d'Orléans le 4 mars 2021 afin de permettre la création du réseau « Accès entreprise Québec » ;

Considérant que le diagnostic du service de développement économique a été adopté par le Conseil des maires ;

Considérant que la Convention d'aide financière prévoit l'élaboration d'un Plan d'intervention et d'affectation des ressources, lequel doit être entériné par le Conseil des maires et déposé au ministère de l'Économie et de l'Innovation ;

En conséquence, sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, appuyée par Mme Debbie Deslauriers, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le Plan d'intervention et d'affectation des ressources, tel que déposé.

13• Nomination au Comité d'experts en développement économique – Représentant du milieu des affaires

Résolution 2021-05-71

Considérant qu'il y a lieu de nommer un nouveau représentant pour le secteur des affaires au sein du Comité d'experts en développement économique de la MRC ;

Considérant la recommandation de la candidature de M. Yves Blanchette, propriétaire du gîte La Maison de l'Île d'Orléans, par la Chambre de commerce de l'Île d'Orléans ;

En conséquence, sur proposition de M. Sylvain Bergeron, appuyée par Mme Debbie Deslauriers, il est **résolu à l'unanimité** de nommer M. Yves Blanchette à titre de représentant du secteur des Affaires au sein du Comité



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

d'experts en développement économique (comité adviseur) de la MRC.

14• Techno Tandem – Québec International – Renouvellement 2021-2022

Résolution 2021-05-72

Attendu que le gouvernement du Québec a lancé, le 5 février 2018, un appel de projets pour la création de pôles régionaux d'innovation dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat ;

Attendu que Québec International a soumis une proposition, soutenue par la ville de Québec et les six (6) MRC de la région de la Capitale-Nationale, dont la MRC de l'Île d'Orléans, pour la continuité du Pôle régional d'innovation à la suite d'un nouvel appel de projets lancé par le gouvernement du Québec ;

Attendu qu'à la suite des consultations ministérielles, le projet nouvellement appelé Espace d'accélération et de croissance Techno-Tandem, sera prolongé jusqu'au 31 mars 2022 ;

Attendu qu'une Entente doit être signée entre Québec International, la ville de Québec et les six MRC de la région de la Capitale-Nationale pour le projet Espace d'accélération et de croissance Techno-Tandem 2021-2022 ;

En conséquence, il est **proposé par** M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyé** par Mme Debbie Deslauriers et **unanimentement résolu** que :

- La MRC de l'Île d'Orléans investisse 1 535 \$ pour l'année 2021-2022 dudit projet à même les surplus du FDT ;
- Le préfet, M. Harold Noël soit autorisé à signer l'Entente Espace d'accélération et de croissance Techno-Tandem de la région de la Capitale-Nationale 2021-2022.

15• PLUMobile – Adoption des résultats de 2019 pour les services à l'Île d'Orléans

Résolution 2021-05-73

Considérant que la MRC de L'île d'Orléans et ses municipalités participantes offrent les services de transport collectif régional depuis 2008 et qu'elles appuient financièrement PLUMobile – Organisateur de déplacements ;

Considérant que les MRC de La Côte-de-Beaupré et de l'Île d'Orléans ont désigné Développement Côte-de-Beaupré comme organisme délégué pour la gestion du service de transport collectif et adapté (PLUMobile) ;

Considérant que le ministère des Transports a mis en place le Programme d'aide d'urgence pour le transport collectif (PAUTC) et qu'il demande que les états financiers de 2019 soient adoptés ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Considérant que PLUMobile présente un état des résultats 2019 avec des revenus pour la MRC de l'île d'Orléans de 289 300 \$ ainsi que des dépenses de 309 272 \$ pour un déficit d'exercice de 19 972 \$.

En conséquence, il est **proposé** par M. Sylvain Bergeron, **appuyé** par Mme Lina Labbé et **résolu à l'unanimité** que les états financiers de 2019 de PLUMobile pour le territoire de la MRC de L'Île-d'Orléans soient adoptés.

16• Développement de communautés – Demande de financement – Fondation Lucie et André Chagnon – Appui du Conseil

Résolution 2021-05-74

Considérant que la Communauté Métropolitaine de Québec (CMQ) assume un mandat relatif à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale sur le territoire de la Capitale-Nationale ;

Considérant que le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité Sociale, CIUSSS et les MRC de la Capitale-Nationale, dont la MRC de l'Île d'Orléans, collaborent depuis quelques années sur le Comité régional des Alliances pour la solidarité – région de la Capitale-Nationale, coordonné par la CMQ depuis 2019 ;

Considérant que dans le cadre des Alliances pour la solidarité, des aides financières sont disponibles pour développer le pouvoir d'agir des communautés en ce qui concerne les enjeux contre la pauvreté et l'exclusion sociale, grâce aux contributions de la Fondation Lucie et André Chagnon ;

Considérant que le CIUSSS, l'Association bénévole et la MRC souhaitent approfondir leurs connaissances des enjeux relatifs à la pauvreté et à l'exclusion sociale à l'Île d'Orléans en documentant les réalités vécues par les personnes en situation de défavorisation ;

Considérant qu'il y aurait lieu d'embaucher un coordonnateur pour la prochaine année afin de :

- Poursuivre l'analyse de la communauté à l'aide de données quantitatives et qualitatives et diffuser les résultats obtenus auprès des partenaires identifiés ;
- Favoriser la concertation intersectorielle entre les organisations des milieux communautaires, municipaux, de la santé, de l'éducation, etc. à l'île d'Orléans et se doter d'une structure de travail collectif ;
- Identifier collectivement les besoins et enjeux prioritaires sur le territoire.

Considérant que l'Association bénévole de l'Île d'Orléans est le fiduciaire de ce projet et a déposé une demande de financement auprès de la Fondation Lucie et André Chagnon pour l'embauche de ladite ressource ;

Considérant que la MRC de l'Île d'Orléans est un des partenaires collaborateurs identifiés dans le cadre dudit projet ;

Sur proposition de Mme Debbie Deslauriers, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** d'appuyer la demande de financement déposée par l'Association bénévole de l'Île



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

d'Orléans auprès de la Fondation Lucie et André Chagnon ainsi que l'ensemble des démarches qui seront entreprises.

17• Numérisation de quais - Lancement d'un appel d'offres sur invitation

Résolution 2021-05-75

Considérant que la réalisation des Phases 1 et 2 du projet structurant de mise en valeur du littoral de l'Île d'Orléans, Constellations, a obtenu un accueil très favorable de chacune des six municipalités de l'Île ;

Considérant que la réalisation de la Phase 3 de Constellations consiste à développer l'application avec géolocalisation des parcours multimédia, l'enregistrement des capsules audio pour quatre parcours, la numérisation de quatre quais, l'achat et l'installation de mobilier connecté ainsi que des frais de publicité marketing ;

Considérant que la MRC dispose du financement pour procéder à la numérisation des quatre quais qui feront partie des quatre premiers parcours de l'application ;

Attendu qu'il y a lieu de lancer un appel d'offres sur invitation pour la numérisation des quatre quais qui feront partie des quatre premiers parcours de l'application ;

En conséquence, sur **proposition** de Mme Lina Labbé, **appuyée** par Mme Debbie Deslauriers, il est **résolu à l'unanimité** que la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC soit :

- autorisée à lancer un appel d'offres sur invitation pour la numérisation de quatre quais qui feront partie des quatre premiers parcours de l'application dans le cadre du projet structurant de mise en valeur du littoral de l'Île d'Orléans ;
- nommée à titre de responsable de cet appel d'offres conformément à l'article 6.2 du règlement sur la gestion contractuelle de la MRC (anciennement politique).

18• Office de Tourisme de Québec – Nomination d'un représentant des MRC au conseil d'administration

Résolution 2021-05-76

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** de désigner M. Daniel Robitaille, propriétaire de l'auberge Le Clos des Brumes, à titre de représentant de l'ensemble des MRC de l'Association touristique régionale de Québec au sein du conseil d'administration de l'Office du Tourisme de Québec pour un mandat de deux ans débutant en juin 2021.

19• Adoption des dépenses du mois d'avril 2021

Résolution 2021-05-77



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyée** par M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les dépenses du mois d'avril 2021, lesquelles s'élèvent à 228 497,16 \$.

20• Correspondance

Il n'y a pas de correspondance.

21• Varia

21.1 Réparation du muret de pierres de l'enseigne Bienvenue à l'Île d'Orléans – Octroi d'un contrat

Résolution 2021-05-78

Sur proposition de Mme Debbie Deslauriers, **appuyée par** M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'octroyer un contrat de 1 549,62 \$ plus les taxes applicables à Maçonnerie Orléans Inc. pour la réparation du muret de pierres de l'enseigne Bienvenue à l'Île d'Orléans.

21.2 Entretien des espaces verts – Octroi d'un contrat

Résolution 2021-05-79

Attendu que la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'entretien des espaces verts, y compris pour les bâtiments et lieux situés à Saint-Pierre et sous la responsabilité de la MRC ;

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyée par** M. Jean-Claude Pouliot, il est **résolu à l'unanimité** d'octroyer un contrat de 2 ans de 6 305 \$ plus les taxes applicables à Entretien David Gosselin Inc. pour l'entretien des espaces verts de la MRC pour 2021 et 2022.

22• Période de questions

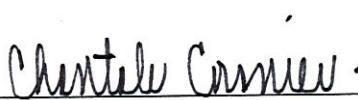
Nous n'avons reçu aucune question de citoyens par écrit.

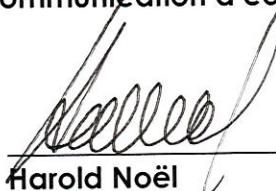
23• Levée de la réunion

Résolution 2021-05-80

L'ordre du jour étant épuisé, **sur proposition** de M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** que la session prenne fin à 20h23.

Prochaine séance ordinaire du Conseil des maires : le mercredi 9 juin 2021 (heure, lieu et/ou moyen de communication à confirmer).


Chantale Cormier
Directrice générale


Harold Noël
Préfet